



L'infiltration de l'économie criminelle dans l'économie légale en provenance des organisations criminelles



Pauline Antoine

Armand Pivot

Werra

Février 2022



Pauline Antoine

Diplômée d'une licence en droit privé général à l'Université Paris2 Panthéon-Assas, puis d'un Master 1 en Droit pénal sciences criminelles et un Master 2 en Droit et Stratégies de la sécurité issus de la même université, **Pauline Antoine** est actuellement étudiante en Master 2 – MBA en Intelligence Économique et Stratégique à l'École de Guerre Économique. Passionnée par les infractions pénales des affaires et la gestion des risques, elle souhaite poursuivre sa vie professionnelle dans ces domaines.



Armand Pivot

Diplômé du Bachelor in Business Administration (BBA) de l'EDHEC Business school en spécialisation finance. **Armand Pivot** est actuellement étudiant au sein du Master 2 Stratégie et Intelligence Économique à l'École de Guerre Économique. Armand souhaite intégrer le secteur de la défense ou de la sûreté.

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Werra, Février 2022



INTRODUCTION

La Convention des Nations unies ratifiée en 2000 à Palerme définit un groupe criminel organisé comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ».

La criminalité organisée fait désormais partie intégrante de nos sociétés. Plusieurs raisons motivent les organisations criminelles à intégrer la sphère légale : minimiser les risques pénaux, contrôler au maximum un secteur d'activité pour favoriser la pérennité de l'activité criminelle et instaurer un pouvoir local. En effet, l'essence même d'une organisation criminelle est d'imposer son autorité et son pouvoir mafieux. Ce contrôle, comme le précise Clotilde Champeyrache dans son ouvrage *La face cachée de l'économie*, doit être à la fois concret et doit être adapté au terrain pour garantir l'établissement d'un pouvoir mafieux durable et largement accepté par la population locale.

Pour devenir toujours plus puissante, l'organisation criminelle a su profiter des crises économiques majeures. Celle de 2008 notamment, a paralysé le système financier international provoquant une baisse significative des investissements. En prenant état du contexte, les mafieux ont développé la fraude financière à grande échelle permettant d'accélérer leur processus d'intégration dans l'économie légale. En définitif, les groupes criminels profitent du contexte d'instabilité d'un pays pour s'infiltrer dans l'économie. Par exemple, en 1990, les organisations criminelles des Yakyzas ont dérobé 180 à 240 milliards de dollars aux établissements financiers. Cela a été possible grâce aux banques qui ont accordé d'importantes liquidités à la mafia japonaise qui n'avait aucune intention de les rembourser.

Aujourd'hui, la criminalité organisée représente une menace importante pour l'économie des pays, des entreprises et pour les institutions européennes qui luttent contre ces structures. En 2019, les recettes d'origine criminelle sur les principaux marchés représentaient 1% du PIB de l'Union européenne, soit 139 milliards d'euros.



Ces organisations mafieuses favorisent le développement du commerce illégal en dégagant des profits considérables. Dans un objectif d'émancipation constante, ces acteurs criminels investissent une partie de cet argent « dit sale » dans la sphère légale par le biais de différentes manœuvres frauduleuses. Cette infiltration de l'économie criminelle dans l'économie légale devient de plus en plus nécessaire pour les organisations qui souhaitent maximiser leur profit.

Notre premier article vise à comprendre comment les organisations criminelles infiltrent l'économie légale. Un deuxième article sera consacré à l'impact de cette infiltration sur l'environnement économique et social d'un pays.



Les moyens frauduleux utilisés par les organisations criminelles

Les organisations criminelles ont besoin d'avoir un lien direct avec des acteurs légaux pour infiltrer l'économie licite. Ces relations peuvent prendre différentes formes, l'important étant d'établir un réseau dans l'économie légale. Celles-ci peuvent se reposer sur des acteurs internes ou externes aux entreprises. Tout cela est mis en œuvre afin d'installer un système de fraude pour faciliter l'insertion de l'économie criminelle et la coopération des acteurs légaux.

La coopération entre acteurs légaux et illégaux

La fraude est un mécanisme permettant d'obtenir un avantage matériel ou moral grâce à des moyens déloyaux¹. La fraude interne permet aux organisations criminelles d'obtenir un gain financier grâce à un ou plusieurs collaborateurs². Plusieurs mécanismes de fraude interne sont à distinguer³ :

- la corruption,
- la facturation fictive ou de complaisance
- la création de fournisseurs, de clients et de salariés fictifs,
- La fraude à la note de frais,
- La falsification de documents.

Parmi ces fraudes internes, la corruption reste le mécanisme le plus connu et le plus pratiqué.

Selon Clotilde Champeyrache, la corruption est le fait « d'utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel »⁴. De ce fait, la corruption est un outil indispensable aux organisations criminelles pour animer un réseau de complices qui leur permet d'infiltrer l'économie légale et de passer outre les contrôles des autorités.

¹ Fraude : « un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois »

² Fraude interne : « un acte de tromperie et de dissimulation intentionnelle commise par un ou plusieurs collaborateurs en vue d'obtenir un gain financier pour son propre compte ou le compte de quelqu'un d'autres »

³ *Ibid.*

⁴ Clotilde Champeyrache, La face cachée de l'économie, néolibéralisme et criminalités, p.121



Par exemple, en 1992 est révélée l'enquête Mani pulite (« mains propres ») qui met au grand jour un système de corruption politico-économique généralisé dans l'ensemble du territoire italien impliquant des ministres, députés, sénateurs, entrepreneurs et ex-présidents du conseil⁵.

Ainsi, une entreprise détenue par le crime organisé aura besoin de falsifier ses comptes, ses données et ses factures afin de paraître totalement légale. La complicité d'un commissaire aux comptes ou d'un auditeur interne ou externe sera nécessaire. La corruption pour des personnes à hauts postes notamment dans les sphères publiques permettra de bénéficier de son réseau et donc de sécuriser certaines activités. Toutefois, si l'interlocuteur de l'organisation criminelle ne coopère pas, des moyens de contraintes peuvent être mis en œuvre.

L'usage de la pression comme moyen de coopération

La pression établit un rapport de force illégitime et de contrainte, notamment par l'usage de la menace, de l'intimidation ou du chantage.

La menace est le fait d'obliger un acteur économique (entreprise, État, et individu) à agir pour l'intérêt de l'entreprise par le biais d'une pression psychologique ou physique. La menace peut prendre la forme d'une atteinte envers les personnes ou les biens. La chambre criminelle de la Cour de cassation a retenu dans sa jurisprudence du 17 octobre 2012, que l'existence de menaces ou de tout autre acte d'intimidation visait à priver la victime de son libre arbitre ou de son pouvoir de décision⁶.

Le **chantage** est le « fait d'obtenir en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou biens quelconques »⁷. Par exemple, le chantage de révélation de vidéos à caractère sexuel est fréquent dans le milieu du crime organisé.

L'intimidation est le fait de jouer sur un rapport de force psychologique ou physique pour obliger l'interlocuteur à agir selon ses propres intérêts en inspirant la crainte d'un mal à la

⁵ Italie : indépendance du parquet. Le cas de l'opération Mani Pulite, Le Cairn, Isabelle Boucobza, 2003

⁶ Cour de cassation, Chambre criminelle, 17 octobre 2012, n°11-88.896

⁷ Article 312-10 code pénal, Ordonnance n°2000-916, JORF 19 septembre 2000



victime⁸. En novembre 2021, dans l'État de Zacatecas au Mexique, seize corps ont été retrouvés pendus par un cartel mexicain, l'objectif étant d'intimider un clan rival pour cesser la dispute de territoires de marchés de la drogue⁹.

Sans intérêts ou sans accords, une entreprise ou individu se voient contraints d'agir selon les intérêts d'une organisation criminelle qui possède une emprise physique ou psychologique sur la personne. Ainsi, l'acteur économique légal devient complice sous la contrainte.

⁸ Le délit de menaces ou intimidations envers une victime ou un plaignant, Village Justice, Avi Bitton, Avocat et Clémence Ferrand, Juriste, 10 février 2021 (En ligne), consulté le 8 février 2022, URL : <https://www.village-justice.com/articles/delit-menaces-intimidations-envers-une-victime-plaignant,38149.html>

⁹ Sud-Ouest, Mexique : renforts militaires face aux violences des narcos, 25 novembre 2021 (En ligne), URL : <https://www.sudouest.fr/faits-divers/mexique-renforts-militaires-face-aux-violences-des-narcos-7092666.php>



Les manœuvres frauduleuses : infiltrer l'argent du crime

Blanchiment

Interpol définit ce terme comme suit : « le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement afin qu'ils paraissent être issus de sources légitimes »¹⁰. Le blanchiment nécessite trois étapes : Le placement, la conversion et l'intégration.

Le premier mécanisme du blanchiment est le « **placement** ». Cette première phase vise à « introduire dans le système financier d'un pays des fonds provenant d'opérations délictueuses. » Bertrand Monnet et Philippe Véry, professeurs à l'EDHEC Business School, ont différencié deux types de placements¹¹. L'un visant une action financière tandis que l'autre vise une action économique.

- **Action financière** : Cette action financière, autrement nommée « smurfling », consiste pour les membres des organisations blanchisseuses à ouvrir de nombreux comptes bancaires en y plaçant des petites sommes afin de rester à l'abri des soupçons. Par la suite, cet argent sera transféré sur un autre compte dans une banque bénéficiant d'un droit financier et bancaire moins contrôlé (paradis fiscaux). Ces placements offshores garantissent un anonymat du détenteur du compte bancaire grâce aux lois locales qui protègent l'identité des clients tout en préservant l'origine des fonds.
- **Action économique** : En gonflant son chiffre d'affaires, l'entreprise légale-mafieuse peut intégrer l'argent en provenance du crime, en toute discrétion. Certaines activités sont plus propices pour ce type de manœuvre notamment quand l'activité comprend un fort volume de liquidité. Sans le vouloir, ces sociétés font office de blanchisseuses

¹⁰ Article 324-1 du code pénal définit le blanchiment comme étant “ *le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect. Il constitue également un “blanchiment” le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion de produit indirect d'un crime ou d'un délit* ”

¹¹ Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.139-141



idéales pour le crime organisé. Les activités les plus propices à être les cibles de ce procédé sont la restauration, le BTP, les casinos, les boîtes de nuits, les bars, et le tourisme.

Le deuxième mécanisme du blanchiment d'argent s'appelle la « **conversion** » ou « l'empilage ». Cela consiste à placer l'argent du trafic dans le capital de l'entreprise ou dans des comptes courants pour les convertir. De ce fait, les organisations criminelles peuvent créer des entreprises fictives qui auront pour unique but de blanchir l'argent.

La création de ces sociétés fictives permet d'avoir une apparence réelle et de ne pas éveiller les soupçons. Les paradis fiscaux jouent un rôle important dans cette conversion car ils favorisent la création de ces sociétés offshores ou de l'ouverture de comptes offshores (compte ouvert dans une banque à l'extérieur du pays de résidence, dans un territoire appelé « paradis fiscal »), faisant d'eux des lieux privilégiés. À travers ces sociétés fictives, les criminels vont pouvoir effectuer de nombreux transferts nationaux et internationaux permettant de brouiller l'origine des fonds¹².

Après le placement pour la conversion de l'argent sale, la **transformation** est le dernier levier dans le processus de blanchiment d'argent. L'objectif de cette manœuvre est de faire transiter l'argent du compte offshore au compte onshore (compte ouvert dans une banque à l'intérieur du pays de résidence). Il existe plusieurs mécanismes pour réaliser un tel transfert : envoi de facturation de service fictif, création d'une société d'investissements pour intégrer le capital de la société onshore, utilisation des marchés boursiers. Toutefois, des techniques plus traditionnelles existent pour recycler l'argent blanchi dans l'économie légale : investissements dans fonds de commerces, immeubles, objets de valeurs etc.

Contrebande et contrefaçon

Pour que les organisations criminelles intègrent un marché, celles-ci ont la possibilité d'avoir recours à des activités illicites. La contrebande et la contrefaçon en sont des moyens.

La contrebande permet aux agents illégaux de transporter des marchandises licites (cigarettes, alcool, carburant, etc.) en détournant les droits de douanes. Tout d'abord, cela représente un

¹² Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.141-142



manque à gagner pour l'État qui voit ses recettes fiscales diminuer à cause de ce marché illicite¹³. Mais cela représente également un manque à gagner pour les entreprises qui sont victimes d'une concurrence déloyale.

La contrefaçon¹⁴ a pour objectif de minimiser les coûts de production d'un bien, en jouant sur les prix de la matière première et la négligence des contrôles préalables à la mise sur le marché¹⁵. En effet, depuis 2013, la vente d'iPhone contrefaits se reprend dans de nombreux pays d'Europe, sous l'impulsion de la Camorra. Celle-ci a mis en place une coopération avec des fournisseurs d'Apple chinois qui leur vendent des batteries très faible capacité. Les différents composants sont ainsi assemblés par la mafia et vendus à des prix inférieurs au marché. Ainsi, cette coopération étroite entre des entreprises légales et des organisations criminelles est nécessaire et extrêmement efficace dans leur quête au profit. Ainsi, la contrefaçon est un marché très rémunérateur où il est possible de tirer de très gros profits.

L'exposition de ces deux marchés, permet au crime organisé de diminuer la part des risques.

Le contrôle de marché

Pour garantir la pérennité de l'activité criminelle, l'organisation à tout intérêt à prendre le contrôle d'un marché. Certains mécanismes sont possibles selon Bertrand Monnet et Philippe Véry comme le dumping, le piratage du marché public et le monopole¹⁶.

Le **dumping** est le fait pour un acteur de vendre des produits ou des services artificiellement bas dans le but de venir casser les prix de la concurrence.

¹³ Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.150

¹⁴ INSEE : « la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'une marque, d'un dessin, d'un brevet, d'un logiciel ou d'un droit d'auteur, sans l'autorisation de son titulaire, en infirmant ou laissant présumer que la copie est authentique »

¹⁵ « La contrefaçon », Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 02 décembre 2020, (en ligne), consulté le 03 février 2022, URL : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/La-contrefacon#:~:text=La%20contrefa%C3%A7on%2C%20qui%20consiste%20%C3%A0,l'image%20de%20la%20marque.>

¹⁶ Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.174-184



Le dumping est souvent assimilé à l'emploi de méthodes illicites qui se concentrent à la fois sur l'activité en elle-même ou une pression accrue sur des personnes externes pour les rendre complices. Mais le crime organisé dispose aussi de la combinaison de leur activité légale et illégale pour pouvoir combler les manques à gagner et combler les surplus de coûts¹⁷.

Les Yakuzas ont appliqué la méthode du dumping sur le marché de traitement de déchets. En chargeant les camions au-delà des normes autorisées, en usant de la corruption et de menaces pour contraindre les fonctionnaires à agir dans leurs intérêts, ces derniers ont su accaparer un marché en vendant à des prix nettement inférieurs¹⁸. L'objectif du dumping est d'effacer la concurrence et permettre aux organisations criminelles d'intégrer un marché.

Un appel d'offre est une procédure par laquelle la personne publique choisit l'offre économiquement la plus avantageuse¹⁹. Pour espérer le remporter, le crime organisé opte pour une stratégie de « **piratage des marchés publics** ».

Pour cela, les organisations criminelles associent plusieurs entreprises pour mettre en place des offres structurées et puissantes auxquelles les concurrents peuvent difficilement faire face²⁰.

Ensuite, les organisations criminelles peuvent contrôler la chaîne de valeur d'une activité économique, c'est-à-dire, du cycle de la production en passant par la distribution puis par la vente. Ce contrôle étendu dans la chaîne économique s'appelle un « cartel ». En économie, un cartel est l'association de plusieurs acteurs d'un même secteur qui forment un oligopole. Ces différents membres vont s'entendre sur les prix afin de dissuader l'apparition de nouveaux concurrents sur le marché. Cette entente permet d'assurer un maintien des parts de marché et des profits confortables²¹.

¹⁷ Champeyrache Clotilde, « L'économie mafieuse : entre principe de territorialité et extraterritorialité », Hérodote, 2013/4 (n° 151), p. 83-101. DOI: 10.3917/her.151.0083. URL: <https://www.cairn.info/revue-herodote-2013-4-page-83.htm>

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Définition appel d'offre, URL: <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Appel-offres.htm#:~:text=L'appel%20d'offres%20est%20la%20proc%C3%A9dure%20par%20laquelle%20la,%C3%A0%20la%20connaissance%20des%20candidat.>

²⁰ Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.176 à 181

²¹ Définition de cartel, Andlil Trader Inside (13/07/2013) (En ligne), consulté le 27 janvier 2022, URL : <https://www.andlil.com/definition-de-cartel-152198.html>



Un **monopole criminel** est la position dominante d'acteurs « discrets et clandestins »²² sur le marché. L'importance de ce monopole criminel est de masquer l'unicité de ces entreprises et l'identité des réels propriétaires. Les organisations criminelles bien développées montrent leurs ingéniosités et leurs expertises juridiques en composant avec la loi pour y échapper. Pour y parvenir les organisations criminelles peuvent utiliser un cheminement totalement légal. « Cette loi du plus fort » est utilisée dès que les objectifs ne sont pas atteints²³.

Contrôle des entreprises

Dans une stratégie d'acquisition d'entreprises, les organisations criminelles peuvent créer une dépendance financière. L'objectif est de contraindre une société d'accepter de passer sous le contrôle du crime organisé. Pour cela, les criminels utilisent la technique de « **l'asphyxie** ». Il s'agit de priver une entreprise de ses revenus. Les organisations criminelles utilisent l'intimidation, la manipulation de l'information ou encore la privatisation des marchés publics pour affecter l'entreprise en question en la privant de sa clientèle. Cependant, le crime organisé peut aussi endommager la production d'une entreprise, en stoppant les approvisionnements, en agissant sur les fournisseurs ou la main d'œuvre, ou en sabotant les actifs corporels essentiels à son activité. Ces différentes méthodes visent à porter atteinte financièrement à l'entreprise cible pour lui proposer une seule solution : le rachat à un prix faible ou une cession de parts aux organisations criminelles²⁴.

L'usure est une méthode qui peut être complémentaire à l'asphyxie. L'objectif de ce procédé est d'identifier une entreprise cible en difficulté. Au vu de sa santé financière, les banques sont frileuses de lui accorder des prêts. L'organisation criminelle vient donc proposer des prêts avec un taux d'intérêt excessivement élevé. La stratégie consiste à accélérer la chute de la société ou contraindre un actionnaire ou un propriétaire à vendre ses parts à cause d'un endettement devenu trop élevé. La destruction de l'entreprise via cette méthode la place dans l'incapacité à rembourser ses dettes et facilite le rachat de la société²⁵.

²² Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.181

²³ Ibid, p.183

²⁴ Ibid, p.181

²⁵ Ibid, p.167



Outre les entreprises, les banques sont aussi des cibles de choix pour les organisations criminelles. En effet, en contrôlant les entités bancaires, elles contrôlent ceux qui sont susceptibles de les identifier le plus rapidement. En outre, la législation devient de plus en plus stricte dans de nombreux pays. Les procédures sont devenues strictes afin de pouvoir identifier les fonds dont les origines semblent suspectes ou repérer les transactions douteuses. Dès lors, un poste dans la direction d'une banque permet d'établir des relations de confiance et instaurer des complicités en interne. Les auditeurs internes fermeront les yeux sur des modes opératoires douteux ou sur l'origine de fonds suspects. En plus de cette complicité, les banques sont des outils nécessaires pour le blanchiment d'argent²⁶.

Par conséquent, l'entreprise est un moyen pour transformer une activité illicite en activité légale de façade. Mais elle permet aussi à ces organisations de se rémunérer à travers l'économie légale.

²⁶ Bertrand Monnet, Philippe Véry, Les nouveaux pirates de l'entreprise, Mafias et terrorisme, CNRS éditions Paris, 2010, p.171



Conclusion

En définitive, afin de pénétrer discrètement dans la sphère légale, le crime organisé a su mettre en place, depuis de nombreuses années, des outils et méthodes frauduleux tous plus innovants et dévastateurs les uns que les autres. Les organisations criminelles font désormais partie intégrante du champ économique des entreprises et de l'État, d'autant plus qu'ils ont réussi à se rendre indispensables pour certaines entreprises.

Ces différents acteurs légaux sont alors tous susceptibles d'y faire face un jour. La compréhension des outils et mécanismes utilisés par les organisations criminelles sont indispensables pour anticiper les risques que ceux-ci pourraient représenter pour les acteurs légaux.

Ces organisations étant véritablement ancrées dans nos sociétés, il est important de comprendre en quoi celles-ci affectent l'environnement économique et social des pays et comment les pays tentent aujourd'hui de lutter contre cette économie illégitime. C'est ce que nous verrons dans un second article.